



Estimation logement : Locataire mauvais payeur

Par **MichaelB**, le **29/11/2014** à **21:14**

Bonjour,

Un ami de la famille m'a légué un appartement loué.

Le locataire ne paye pas ses loyers depuis 6 mois, (aucune procédure n'a pu être lancée du vivant du propriétaire).

Le locataire refuse tout contact avec nous et n'est pas du genre à être impressionné par la justice d'après le passé que l'on a retrouvé sur lui.

Mon souci est l'estimation du bien pour les droits de succession (60% dans ce cas). Il est impossible de le faire visiter et l'état du logement est plus qu'incertain (un début d'incendie a eu lieu avec intervention des pompiers d'après les voisins). Il reste 2 ans de bail pour le moment.

Question : L'appartement valait 135 000€ il y a 3ans.

Ai je le droit de minorer la valeur du bien au vu de la situation?

Peut on avoir un report sur les droits de succession puisque le bien est invendable en l'état?

Merci du temps que vous allez consacrer à me répondre.